



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

TWITTER : @FODGFIP85

COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 19/11/2015

(2ème convocation suite au boycott du CTL du 10/11/2015 par tous les syndicats)

Les élus FO pour ce CTL : Frédéric FAUCHARD (La Chataigneraie), Williams PILLET (Challans), Anne RETO-RIVIERE (Chaillé Les Marais), Philippe VALOT (EDR) et Franck VERNA (La Roche/Yon)

Expert FO pour ce CTL : Florence ROUZZI

Rappel du contexte :

Les 4 organisations syndicales (FO DGFIP + Solidaires + CGT + CFDT) ont boycotté la première convocation de ce CTL convoqué le 10/11/2015 (vous trouverez sur notre site internet la déclaration commune « FO-solidaires-CGT » expliquant cette décision).

*** Notre déclaration liminaire : (quelques extraits – l'intégralité de celle-ci se trouve sur notre site internet) :**

Nous tenons à vous rappeler nos revendications aujourd'hui, 19 novembre 2015, lendemain d'une journée de grève qui aurait certainement été très suivie à la DGFIP si les terribles événements de ce week-end n'en avaient pas décidé autrement. L'horreur de l'attaque terroriste ne doit pas nous faire oublier que l'affaiblissement de l'État à travers les suppressions d'emplois est tout sauf la solution aux difficultés que nous devons collectivement affronter dans les semaines et les mois à venir. Ces événements ont démontré plus que jamais la nécessité d'un service public de qualité doté d'un haut niveau de réactivité. La DGFIP, comme les autres directions nationales, aura un rôle de premier plan à jouer, notamment pour assurer les recettes et les dépenses de l'État sans lesquelles notre pays ne peut avoir de réelles marges de manœuvre. En outre, notre administration et sa présence sur l'ensemble du territoire constitue un puissant facteur de cohésion sociale qu'il est important de préserver.

Les personnels quant à eux, bien que bouleversés par les récents événements, sont toujours en colère et expriment leur ras le bol de travailler dans de telles conditions dans les services. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que l'Association des Comptables Publiques, l'ACP, appelait aussi ses membres à se joindre aux initiatives proposées par les organisations syndicales lors de cette journée d'action du 18 novembre. Comme cette association le mentionne dans sa motion : « 2130 emplois, c'est l'équivalent de 3 départements fermés chaque année, soit une trésorerie de 6 agents fermée chaque jour ».

Cette colère générale de tous les personnels s'amplifiera si la Direction Générale continue de faire la sourde oreille à nos légitimes revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires, le comblement des vacances d'emplois, des moyens financiers adéquats et l'arrêt des restructurations.
- des mesures d'urgence : respect des statuts particuliers et retrait du projet de déréglementation des règles de gestion, revalorisation des régimes indemnitaires et abandon du RIFSEEP, amélioration des conditions de travail.
- le maintien et le développement des missions de la DGFIP.
- le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.

Depuis quelques jours sont également tombés les chiffres concernant les suppressions d'emplois pour la Vendée pour 2016 : 16 suppressions d'emplois réparties de la manière suivante : 13 cadres C dont 1 technique et 3 cadres B dont 1 géomètre. Concernant l'encadrement, l'opération est quasi-neutre avec la transformation de 2 emplois : suppression d'un AFiP et d'un ldiv CN et création d'un d'AFiPA et d'un IP. Ce sont toujours massivement les cadres B et C qui contribuent à cet « exercice emploi annuel », alors même que les services manquent d'effectif pour le bon exercice de toutes nos missions. Cette situation est inacceptable !

Concernant les documents relatifs au PCR, leur lecture nous inspire plusieurs remarques :

- Oser affirmer que la poly-compétence des agents du PCR n'est en rien obligatoire et qu'elle sera possible sur la base du volontariat relève clairement de la malhonnêteté, nous vous l'avons d'ailleurs déjà signalé lors du dernier CHSCT.

- Oser prétendre, au regard des effectifs que vous prévoyez d'affecter, que la création de ce PCRP devrait permettre de renforcer la professionnalisation du contrôle FI et celui du contrôle des dossiers DFE est un leurre.

Quel affichage mensonger et méprisant que de claironner par le biais de campagnes publicitaires radiodiffusées aussi affligeantes qu'onéreuses que la lutte contre la fraude fiscale et l'économie souterraine est une priorité du contrôle fiscal quand dans le même temps vous cautionnez la régionalisation des BCR et le regroupement départemental du contrôle fiscal des professionnels et des particuliers.

En fait, quand on essaie de décrypter votre logique, la meilleure façon de lutter contre la fraude est d'éloigner les acteurs du contrôle de la réalité économique et de la connaissance de leur tissu fiscal.

Aussi, pour vous épargner votre réponse toute faite sur le « *ce n'est pas de notre fait ; le parlement vote les budgets et entérine les suppressions d'emplois...* », nous devons vous faire part de réflexions à même de préserver vos propres emplois et par conséquent les nôtres :

Pour faire qu'un ministère, prioritaire ou non, ait les moyens de fonctionner, il faut des crédits budgétaires. Dès lors, quoi de plus naturel que de se tourner vers le ministère du budget ?

Ce dernier revient nécessairement vers un de ces pourvoyeurs en matière budgétaire : la DGFiP ; administration dans laquelle depuis 2002, plus de 30 000 emplois ont été supprimés. Ces mêmes emplois qui contribuaient par le passé à ce que les caisses de l'État se remplissent.

Messieurs les Directeurs, vous êtes co-responsables des dérapages budgétaires, de l'aggravation de la situation de la dette qui pèse sur chaque français et du recul généralisé de l'ensemble de nos services publics nationaux. Se taire, c'est cautionner et cautionner c'est saboter ! D'autres solutions existent, mais pour celles-ci, il faut du courage...

*** Les réponses du Directeur :**

Le directeur confirme les 16 suppressions d'emplois annoncées (13 cadres C et 3 cadres B) et explique que l'équipe directionnelle réfléchit sur l'implantation de ces 16 suppressions. Il rappelle qu'il n'a pas décidé ces suppressions mais qu'il se contente de les appliquer en local. Il constate, comme viennent de le dénoncer les organisations syndicales, que la majeure partie des emplois supprimés sont des emplois de cadres C mais ne fait pas de commentaires sur le sujet (rappelons-le : « il ne fait qu'exécuter » !).

De la même manière, s'agissant de l'afflux de personnes aux guichets suite aux mesures gouvernementales concernant la taxe d'habitation, il reconnaît la situation mais, encore une fois, ne s'étend pas sur le sujet.

L'ensemble des organisations syndicales dénoncent les annonces de communication irresponsables de notre classe politique.

Pour ce qui concerne le PCRP, le président rappelle que le sujet fait l'objet d'une concertation depuis plusieurs mois et que le projet initial du 27 août a évolué depuis. Les représentants FO ont juste fait remarquer que les réunions qui se déroulent depuis quelques semaines avec les agents n'ont rien d'une concertation menée en amont.

*** Approbation du PV du CTL du 27/08/2015 :** Adopté à l'unanimité.

*** Création du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (P.C.R.P.) :**

A l'écoute de l'argumentaire développé par la direction, l'implantation d'un P.C.R.P. répond à deux objectifs principaux :

- corriger la détérioration des résultats s'expliquant pour partie par le fait que certains services ont été sciemment vidés de leurs effectifs ;
- resserrer l'encadrement des services de Fiscalité Immobilière (F.I.) et de Contrôle Sur Pièces (C.S.P.) des particuliers pour lesquels le pilotage est complètement défaillant depuis respectivement le 24 juin 2014 et le 30 janvier 2014 ;

En résumé, les agents peuvent remercier certains chefs de services pour les efforts déployés au sabotage de la mission.

La direction a également indiqué que la création d'un tel service poursuit également l'objectif de recentrer les effectifs dédiés à la mission de contrôle en « *juxtaposant les métiers* » tout en précisant que, dans les années à venir, la réflexion s'oriente vers une diminution de la volumétrie des services d'accueil.

Les représentants F.O. font remarquer que le choix d'une juxtaposition risque de poser des difficultés pour atteindre les objectifs poursuivis au regard des tâches dévolues au service.

Sur ce point, il est répondu qu'un agent de contrôle peut rendre entre 35 et 70 Dossiers Fort Enjeux par an et qu'ainsi, aucune difficulté n'a été identifiée : l'avenir nous en dira davantage...

Il a également été précisé qu'un groupe de travail composé de 10 à 15 personnes doit se réunir le 8 décembre pour définir de façon plus fine le périmètre de la mission et traiter des problématiques liées à la création du service.

Une attention particulière a été appelée sur l'espace à consacrer à l'archivage s'agissant de services qui ont vocation à rematérialiser des documents.

Les représentants FO demandent si les futurs chefs de service sont connus compte tenu de l'ampleur de la tâche qui les attend. Le président précise que des candidatures sont connues sans pouvoir donner de noms pour le moment car d'ici là, des mouvements de mutation peuvent conduire le directeur à amender ses choix.

Concernant l'installation du PCRP à La Roche-sur-Yon, la direction fait valoir dans sa note préparatoire à la réunion du 19/11, que « *l'installation des 18 agents composant le PCRP implanté à La Roche-sur-Yon est prévue au 2ème étage du bâtiment B, cité TRAVOT. Elle ne suscitera pas d'aménagements immobiliers structurant, dès lors que sont visés les actuels bureaux occupés par la FI et la cellule CSP du SIP et que l'opération de création du pôle enregistrement départemental à la date du 01/09/2016 permet de libérer l'espace enregistrement du SIE de La Roche-sur-Yon* ».

Si au cours du CT la direction a précisé qu'aucune décision n'avait encore été prise s'agissant de l'immobilier du PCRP, un plan a toutefois été proposé à l'examen lors de la réunion.

Il faut préciser que les locaux actuellement occupés par le SIP (CSP + FI) permettent de loger 7 agents sur 18 (sur le plan, bureaux 226, 227, 228). Les futurs locaux de l'enregistrement (bureau 225), libérés au 01/09/2016, permettraient d'entasser 4 agents supplémentaires, soit un total de 11 sur 18.

En conséquence, pour assurer le logement des autres collègues (7 agents dont un A+ qui doit normalement disposer d'un bureau) le PCRP se déploierait sur le site du SIE fusionné qui conserve 4 bureaux au 2ème étage [archives (bureaux 222 et 212) et courrier (bureaux 220 et 221)], le SIP conservant le bureau 208.

De plus, pour tenir compte du poids des archives, les bureaux que le SIE conserve au 2ème étage ont été choisis parmi ceux qui pouvaient supporter une certaine charge. En conséquence, le SIE sépare le PCRP qui se trouve être placé aux 2 extrémités du couloir du 2ème étage. Belle idée pour la cohésion du groupe !

Les représentants FO ont souligné l'inadaptation des locaux réservés au PCRP s'agissant notamment de l'installation des agents qui se trouveraient, dans une situation plus défavorable que sur leur ancien site. Le problème des « archives vivantes », et notamment du nombre d'armoires détenues actuellement dans les bureaux des agents FI pour la gestion et le contrôle de L'ISF et des successions, ne semble pas avoir été sérieusement envisagé.

Les conséquences sur la capacité de l'accueil au rez-de-chaussée du bâtiment B ne semblent pas maîtrisées. En effet, si les agents du PCRP se trouvent être à plusieurs dans un bureau, ils devront en conséquence recevoir les contribuables au rez-de-chaussée du SIP. Or, l'activité du PCRP (mise en demeure ; proposition de rectification ...), conduira le service à recevoir un nombre important de contribuables dépassant la capacité d'accueil des bureaux du rez-de-chaussée, le SIP absorbant déjà le recouvrement de la trésorerie du Poiré-sur-Vie (activité génératrice d'accueil).

Les groupes de travail envisagés (« immobilier » dans le cadre du CHS et sans participation des agents concernés et « métier » par la Direction) conduiront à la prise de décisions postérieurement au mouvement de mutation. Les agents sont donc invités à suivre la mission du PCRP sans connaître la réalité ni de leur condition d'installation, ni de leur condition de travail. Les représentants FO ont critiqué cette situation.

Vote des OS : vote CONTRE (FO + Solidaires + CGT + CFDT)

*** Création d'un pôle régional de contentieux fiscal (pour information):**

M. DANELUTTI a souligné que cette réforme conduirait à la perte de 1,5 à 2 emplois sans incidence sur les effectifs actuels du service législation et contentieux de la Direction.

A ce titre, il précise que le service a déjà largement contribué aux suppressions d'emplois ce qui a plongé la division dans les sérieuses difficultés que l'on connaît.

M. DANELUTTI a fait valoir que cette réforme conduira à une perte du pilotage du contentieux au niveau départemental. Cette réorganisation du contentieux pourrait ainsi conduire la direction, notamment pour les dossiers n'ayant pas fait l'objet d'un recours hiérarchique, à perdre totalement le suivi d'un dossier.

Pour la parité administrative, cette réforme s'accompagnera également d'une perte de l'expertise des rédacteurs liée au suivi des dossiers juridictionnels.

C'est donc sans conviction que la direction a présenté cette réforme aux OS.

*** Questions diverses :**

- Dans certains départements, il a été prévu d'annuler l'arbre de Noël, par mesure de précaution. Nous avons donc demandé à la direction ce qui était prévu en Vendée. M. Josserand nous a répondu qu'il n'envisageait pas l'annulation : a priori l'arbre de Noël aura lieu.

- Lors d'une rencontre entre les syndicats nationaux et la Direction Générale le 18 novembre, la problématique du renforcement de la surveillance a été évoquée, avec la possibilité pour les directeurs départementaux de faire appel à des vigiles, s'ils le jugeaient nécessaire, pour sécuriser les sites des Finances Publiques. En effet, le Directeur général a rappelé que les agents des Finances publiques n'étaient pas habilités à procéder aux inspections visuelles des sacs et qu'ils ne devaient donc pas être mobilisés à cette fin.

Nous avons donc naturellement demandé à notre direction locale ce qu'il en était dans notre département. Nos directeurs ne semblaient pas avoir pris connaissance des recommandations de la centrale mais n'envisageaient pas le recrutement de vigiles en Vendée.

- Les représentants FO ont demandé si le nécessaire était fait pour soutenir les trésoreries qui doivent fermer le 1^{er} janvier 2016. Le délai qui leur est laissé pour préparer le transfert est en effet plus que limité et met à la fois les agents et les chefs de poste dans une situation délicate. Cela n'a pas semblé poser de problèmes à la direction, pour qui le transfert juridique se fera dès le début janvier (à la clôture de la gestion 2015 le 6 janvier) ainsi que l'affectation des agents transférés. S'agissant du transfert comptable (TRF), il se fera ultérieurement. Bien entendu, les représentants FO DGFIP ne sont absolument pas satisfaits d'une telle réponse, qui ne se préoccupe pas du bien-être des agents concernés et traite le problème avec une désinvolture toute directionnelle ...

- FO DGFIP est revenu en questions diverses sur la problématique de l'afflux massif de contribuables aux guichets des SIP et trésoreries suite aux « mesures gouvernementales » relatives aux taxes foncières et d'habitation des personnes âgées à revenus modestes (sujet déjà abordé au fil des discussions). Dans la seule semaine du 9 au 14 novembre, 5189 personnes ont été recensées par l'application ORCFA (sachant que les chiffres de cette application sont certainement sous-estimés, les agents n'ayant pas toujours le temps de recenser l'intégralité des visites). Ce chiffre, qui semble impressionnant pour une seule semaine, n'a pas du tout ému la direction. Elle nous répond que la fréquentation au guichet en septembre avait connu une baisse de 12 à 13 % par rapport à l'année dernière et que les chiffres de novembre font revenir le niveau de fréquentation à celui de 2014 ! Sachant toutes les difficultés rencontrées dans les services et le mal-être des collègues devant cette affluence, la réponse donnée par la direction nous semble très dédaigneuse et nous n'avons pas manqué de leur dire !!!

Nous leur avons précisé que le public reçu en ce moment à nos guichets est un public fragile qui nécessite plus de temps et d'explications et qu'ils sont loin de s'imaginer l'impact de cette simple mesure auprès des collègues. Nous avons d'ailleurs ajouté que les collègues se sentent abandonnés par une direction qui n'a communiqué sur le sujet qu'après plusieurs jours et n'a pas cherché à savoir comment les services allaient pouvoir faire face.